



**Commune de Val-de-Ruz**

Education et jeunesse

Epervier 6  
2053 Cernier  
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves du CSVR

Traité par Anne-Christine Pellissier  
Tél direct : 032 886 56 14  
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch  
Référence à nous rappeler : TH 317812

## Sécurité sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers élèves,

Cette circulaire d'information rappelle les consignes de sécurité sur le chemin de l'école et autour des collèges. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/>.

Dans certains collèges, une circulaire spécifique complète ces consignes.

En préambule, nous rappelons que le chemin de l'école est placé sous la responsabilité des parents. Ainsi, au-delà des conseils de cette circulaire, il vous appartient de déterminer le moment où votre enfant a acquis l'autonomie nécessaire pour se rendre seul à l'école ou utiliser une trottinette ou un vélo. L'école organise des transports d'élèves ou dédommage les parents lorsque les conditions sont jugées dangereuses ou que l'école est située à plus de 1,5 km à pied au cycle 1 et 2,5 km au cycle 2.

### **A l'école à pied**

C'est le moyen de locomotion idéal pour se rendre à l'école. Selon les recommandations du Pedibus et du Bureau de prévention des accidents (BPA), les enfants devraient se rendre à pied à l'école et bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école et apprendre à faire le chemin sans accompagnement favorise également l'autonomie des élèves, ce qui n'est possible que si la sécurité autour du collège est garantie.

Les consignes suivantes sont recommandées :

- au cycle 1, les enfants sont accompagnés par un adulte. Les parents peuvent créer ou s'inscrire au Pedibus ;
- au cycle 2, ils ont en principe acquis suffisamment de compétences pour se rendre seuls à l'école en suivant l'itinéraire connu ;
- les élèves attendent le début des leçons dans la cour de l'école.

Les élèves bénéficient durant leur scolarité de cours de sécurité routière dispensés en classe et sur le terrain. Ils viennent compléter l'éducation des parents.

### **A l'école en trottinette**

Selon le BPA, les trottinettes empruntent les chemins dévolus aux piétons. Il édicte les conseils suivants que vous retrouverez sur son site [www.bfu.ch/fr](http://www.bfu.ch/fr) sous la rubrique « engins fun » :

- apprenez à votre enfant à utiliser correctement sa trottinette (vitesse, freinage) avant de le laisser l'utiliser sur le chemin de l'école ;
- équipez-le des protections adaptées (casque, protège-poignets, coudières et genouillères).

Les consignes importantes pour votre enfant sont les suivantes :

- je donne la priorité aux piétons lorsque je suis en trottinette ;
- je traverse la route aux passages pour piétons et je roule à l'allure du pas ;
- si je dois emprunter la chaussée, je circule à droite.

### **A l'école en vélo**

Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- que votre enfant ait 10 ans au moins ;
- que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers ;
- que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

### **A l'école en bus**

Certains élèves empruntent les transports publics ou sont véhiculés par des transporteurs privés lorsqu'ils se rendent à l'école ou pour certaines activités avec leur classe.

Dans les transports publics, les élèves respectent les règles de sécurité suivantes :

- j'attends calmement à l'arrêt du bus ;
- je me tiens aux barres de maintien ;
- je ne change pas de place durant le trajet ;
- je respecte les autres usagers pour le confort de chacun.

Dans les bus des transporteurs privés :

- j'arrive à l'heure à l'arrêt de bus ;
- j'attends calmement l'arrivée du bus ;
- je m'attache dans le bus ;

- je respecte les consignes de sécurité du chauffeur.

## **A l'école en voiture**

La circulation autour des collèges aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture est un souci majeur :

- lorsque vous amenez votre enfant en voiture à l'école, vous utilisez les places de parc, voire les dépose-minute à certains endroits, situés aux abords collège ;
- vous veillez à respecter les chemins d'accès des élèves à pied et leur laissez la priorité aux abords des collèges ;
- dans certains collèges, des places de parc marquées en jaune sont réservées pour les bus scolaires et les services d'urgence. Elles doivent rester libres d'accès en permanence.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'école qui relatera, si nécessaire, vos questions ou demandes.

### COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La cheffe de dicastère  
de l'éducation et de la  
jeunesse



A.-C. Pellissier

Le directeur du  
CSV



F. Sourget

L'administratrice  
de la sécurité



M. Beltrame